



PROCES VERBAL ADOPTE A L'UNANIMITE  
LORS DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2021

## Ville de Le Palais sur Vienne

---

### Conseil Municipal du 02 Mars 2021

Le 02 mars deux mille vingt et un,

Le Conseil Municipal de la Commune du Palais-sur-Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes Gérard Philipe, sous la présidence de Monsieur Ludovic GERAUDIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 Février 2021

Présents : M. Ludovic GERAUDIE - M. Christophe BARBE - Mme Corinne JUST – M. Richard RATINAUD - Mme Christine DESMAISONS - M. Fabien HUSSON – Mme Valérie GILLET – M. Saïd FETTAHI - M. Jean-Marie TEXONNIERE - M. Thierry LORCIN - Mme Brigitte MEDARD - Mme Véronique TRICARD - M. Jean-Marie PAILLER - M. Abdelaâziz FACIL - Mme Valérie CHATENET - Mme Nathalie PEROLE - Mme Claire LASPERAS - Mme Pauline MARANDE - M. Sylvain BONGRAND - M. Damien PETIT – M. Denis LIMOUSIN - Mme Nadine PECHUZAL - M. Laurent COLONNA - Mme Géraldine BELEZY - M. Christophe MAURY.

Représentés : Mme Laëtitia COTARD par Mme Valérie GILLET

M. Grégory BOUCHEREAU par M. Christophe BARBE

Excusés : Mme Gaëlle BEAUNE

M. Lucien COURTIAUD

Monsieur Saïd FETTAHI a été élu secrétaire de séance

---

Délibération 1/2021	Débat d'Orientations Budgétaires
Délibération 2/2021	Admissions en non-valeurs – Budget Communal
Délibération 3/2021	Modification du tableau des emplois
Délibération 4/2021	Convention pour la production de repas à destination du CCAS de COUZEIX
Délibération 5/2021	Dénomination de la zone d'activités de Maison Rouge
Délibération 6/2021	Signature de la convention fourrière de la SPA
Délibération 7/2021	Régime Forestier
Délibération 8/2021	Caveau provisoire - tarif de location 2021
Délibération 9/2021	LIMOGES METROPOLE - Pacte de gouvernance Monsieur le Maire indique que ce point sera remis à une date ultérieure.

#### Monsieur le Maire

Avant de débiter ce Conseil Municipal, je dois vous faire part des décisions que j'ai été amené à prendre depuis le dernier Conseil Municipal. Trois informations à vous communiquer : la première information, nous avons mis à disposition le local avenue Maryse Bastié, l'ancien cabinet des médecins à côté de la CGEP, à l'ACCA, Association de chasse. La signature a eu lieu le 22 janvier dernier d'une convention de mise à disposition du bâtiment au 13 avenue Maryse Bastié au profit de l'ACCA. Les conditions de la mise à disposition : à titre gratuit, en l'état dans lequel il se trouve aujourd'hui, charges, eaux, électricité et taxes et autres sont supportées par la commune et, en contrepartie, l'association assure l'entretien des abords et des locaux, la tonte, la taille, le ménage et la propreté. La commune procédera à

l'évacuation des déchets verts le cas échéant et uniquement pour les réunions et les activités annexes de chasse. Nous leur avons mis à disposition ce bâtiment puisqu'il vaut mieux qu'un bâtiment vide soit occupé pour éviter tout risque de squattes ou d'occupation illégale du terrain.

Deuxième information, nous avons mis à disposition un agent communal auprès de la commune de Chaptelat, alors évidemment je n'ai pas le droit de citer le nom de l'agent concerné, il s'agit toutefois du responsable du service communication culture, qui a été mis à disposition de la commune de Chaptelat pour une durée de trois mois à compter du 1<sup>er</sup> février 2021. Le salaire de l'agent est payé par la commune du Palais mais remboursé en intégralité par la commune de Chaptelat. Cette commune avait un souci au niveau de sa direction des services et nous a demandé une mise à disposition pour les aider, d'abord sur une durée de trois mois, ensuite, nous verrons ce qu'il adviendra, mais je ne manquerai pas de vous tenir informés.

Et enfin, troisième information, il s'agit de la fourniture des denrées alimentaires pour la commune et l'attribution du marché d'appel d'offre ouvert. Au vue de l'analyse des offres établies et présentées en commission d'appel d'offre le 11 décembre 2020 par le service restauration de la collectivité, le marché est réparti en 25 lots pour un montant annuel TTC de 280 56,60€. Vous noterez qu'il y a une augmentation puisque nous étions à peu près à 245 000 euros sur l'ancien marché. Cette augmentation est due à l'application de la loi Egalim qui impose de développer l'acquisition des produits en local, des produits de qualité et surtout des produits bio, donc forcément cela fait augmenter la facture et toutes les collectivités y sont soumises.

MARCHE ALIMENTAIRE - ATTRIBUTION DES LOTS			
	LOTS	NOM DE L'ENTREPRISE	HT
Lot 1	Surgelés viandes, volailles et produits composés	L'entreprise SYSCO France SAS	7 620,34 €
lot 2	Surgelés fruits, légumes et produits composés	L'entreprise SYSCO France SAS	8 931,30 €
lot 3	Surgelés poissons, crustacés, coquillages et produits composés	L'entreprise SYSCO France SAS	12 889,20 €
Lot 4	Surgelés pâtisserie et réception	L'entreprise SYSCO France SAS	2 985,76 €
Lot 5	Glaces et sorbets	L'entreprise SYSCO France SAS	1 480,00 €
Lot 6	Viande de porc fraîche et produits charcutiers	ETS BADEFORT SOLAC SAS	10 818,95 €
Lot 7	Charcuterie	L'entreprise SYSCO France SAS	2 610,35 €
Lot 8	Produits traiteurs, salades fraîches, PCA et produits composés	L'entreprise SYSCO France SAS	13 901,34 €
Lot 9	Volailles fraîches	L'entreprise GUILMOT - GAUDAIS SAS	17 157,25 €
Lot 10	Volailles fraîches SIQO	L'entreprise GUILMOT - GAUDAIS SAS	14 442,50 €
Lot 11	Viande de boucherie fraîche conventionnelle	CV Francis PLAINEMAISON SAS	27 368,50 €
Lot 12	Viande de bœuf fraîche biologique	SOCOPA VIANDES	14 985,00 €
Lot 13	Viande de veau fraîche biologique	SOBEVAL	13 208,35 €
Lot 14	Poisson frais	SAS VIVES EAUX	18 699,50 €
Lot 15	Fruits et légumes frais conventionnels et 4ème et 5ème gamme	SAS FORNEL Frères	7 163,80 €
Lot 16	Fruits frais biologiques	SAS FORNEL Frères	4 475,80 €
Lot 17	Légumes frais biologiques	SAS LEMOVICES	10 233,50 €
Lot 18	Produits laitiers, fromages, œufs et desserts frais	GUILMOT - GAUDAIS SAS	19 770,50 €
Lot 19	Yaourts, fromages blancs et desserts laitiers	GUILMOT - GAUDAIS SAS	2 670,50 €
Lot 20	Fromages, lait et crèmes biologiques	GUILMOT - GAUDAIS SAS	2 385,65 €
Lot 21	Œufs biologiques	GAEC DE LAUTERIE	1 800,00 €
Lot 22	Epicerie	PRO A PRO DISTRIBUTION SUD	19 432,02 €
Lot 23	Epicerie biologique	MANGER BIO RESTAURATION	5 919,65 €
Lot 24	Boissons	SAS MESPOULET DISTRIBUTION	5 442,74 €
Lot 25	Boulangerie	BOULANGERIE LB	19 548,35 €
			HT 265 940,85 €
			TTC 280 567,60 €

Denis LIMOUSIN

La nourriture bio concerne les écoles et également les personnes âgées ?

Fabien HUSSON

Oui cela concerne aussi les personnes âgées. En fait il n'y a pas de diversification sur les différentes denrées qui sont reçues. Les repas sont préparés avec l'ensemble des denrées qui respectent la loi Egalim et cela s'applique à l'intégralité de la restauration liée à la cuisine centrale.

Said FETTAHI

Concernant le lot boulangerie, est-ce intégré dans le marché ou est-ce local ?

Monsieur le Maire

C'est dans le marché, après les boulangeries locales répondent ou pas, nous ne pouvons pas retenir des entreprises qui ne répondent pas au marché.

---

**Monsieur le Maire demande si le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2020 appelle des observations.**

**Aucune observation n'étant portée, le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.**

Monsieur le Maire

*Avant de passer à ce qui va nous occuper une grande partie du Conseil, c'est-à-dire le débat d'orientations budgétaires, je vais vous dire quelques mots puisqu'il s'agit du premier Conseil de l'année. Malheureusement, le contexte sanitaire est toujours difficile, il y a un impact considérable sur la vie locale et en particulier sur la vie associative et sportive de notre commune, nous en sommes tous conscients et espérons évidemment qu'il y ait une reprise rapide et normale des activités qui nous permettent à nous aussi de lancer un certain nombre de chantiers que nous avons prévus de travailler en termes d'animations, en termes d'associations, notamment sur la création d'un comité des fêtes. Le secteur associatif étant à l'arrêt, évidemment, cela a un impact et c'est bien dommage car ce sont des actions visibles, au bénéfice direct de la population et nous sommes contraints et forcés d'attendre des jours meilleurs.*

*Ce contexte n'empêche pas certaines choses d'avancer administrativement. Si vous avez regardé un peu la presse, vous savez qu'un certain nombre de chantiers sont en train de bien avancer. Je pense notamment à la fameuse piste cyclable en entrée de ville du Palais, il a fallu intervenir un peu fermement auprès de l'agglomération de Limoges pour que ces travaux de sécurisation d'entrée de ville, la voie douce aboutissent, et, soient considérés comme une priorité de la communauté urbaine. C'est chose faite, les choses avancent. Nous avons reçu une information, par des biais un peu détournés, avec un tweet de la député de la circonscription. Après, le préfet s'est bien chargé de dire que le projet du Palais-sur-Vienne sera bien financé également par les services de l'Etat.*

*Cette voie verte sera bien située, comme le prévoit notre plan local d'urbanisme, sur la parcelle Wattelez dont l'emplacement a été réservé au bénéfice de la communauté urbaine, le long de la départementale, cela fait l'objet d'un accord sur l'appel à projet de l'Etat qui a été déposé par Limoges Métropole, le passage au-dessus de l'affluent de la Vienne. Nous n'aurons donc pas à traverser pour récupérer la passerelle du pont puis retraverser pour récupérer la voie douce. L'idée est bien qu'il y ait une passerelle de l'autre côté du pont, qui fasse le lien entre la piste cyclable existante et la future voie douce.*

*Autre sujet qui avance, nous en entendrons parler à l'occasion d'un futur Conseil Communautaire, ce sont les acquisitions foncières en centre-ville pour avancer sur notre projet de réhabilitation du bourg et de création d'un vrai centre-ville. L'agglomération de Limoges est en train de procéder pour le compte de la commune avec l'établissement public foncier à des acquisitions foncières. Des études de sols sont en cours. Je sais qu'il y a des palaisiens qui habitent à proximité et se posent des questions. Oui, il risque d'y avoir de la construction nouvelle en centre-ville mais ces terrains étaient déjà constructibles et les objectifs fixés, lorsque nous élaborons un plan local d'urbanisme, c'est de densifier les centres-villes. Nous respectons donc ces engagements et l'agglomération, pour le compte de la commune, va les respecter et c'est sur ce principe que nous arriverons à monter une opération à tiroirs qui nous permettra ensuite, dans quelques années, d'envisager la création d'un véritable centre bourg, comme nous en avons déjà parlé lors du précédent mandat et comme nous continuons à porter le projet sur cette mandature.*

*Nous avons également des sollicitations concernant la friche industrielle de la CGEP, notamment d'opérateurs photovoltaïques. Nous réfléchissons afin de voir comment nous pouvons travailler pour que la collectivité publique puisse garder la main. Je ne vous cache pas que la situation de crise que nous vivons nous laisse songer qu'il vaut mieux avoir des projets qui rapportent quelques recettes à la commune. Nous regardons cela avec attention même si rien n'est tranché, mais, comme beaucoup de collectivités avec un passé industriel fort et des friches industrielles, il y a beaucoup de sollicitations et il faut faire attention, évidemment il y a des choses sérieuses, mais, il peut aussi y avoir des charlatans. C'est pourquoi nous essayons de nous faire accompagner au mieux avec les autorités compétentes et les associations reconnues d'intérêt régional.*

Sylvain BONGRAND

*Je voulais rapidement faire un petit point, enfin un petit complément. La CGEP serait quand même le meilleur des lieux pour faire ces champs photovoltaïques. Nous avons une structure qui permettrait d'accueillir sans dégrader la faune et la flore, ce qui peut être un point positif de le faire sur ce site plutôt qu'ailleurs sur la commune.*

Monsieur le Maire

Je pense que c'est pour cela que les opérateurs le flèche puisque, évidemment, les surfaces sont sécurisées et bétonnées ce qui signifie qu'ils n'auraient pas de frais de fonctionnement à faire pour de l'entretien. Je vous tiendrai évidemment informés de l'évolution du site dans sa globalité.

Ce qui va nous occuper sur ce Conseil Municipal c'est le débat d'orientations budgétaires. C'est une obligation de mener un débat depuis la loi Notre. Ce débat doit avoir lieu deux mois avant l'étude et le vote du budget, Fabien HUSSON vous le présentera sachant que nous sommes évidemment dans un contexte particulier avec la crise du COVID qui a entraîné un certain nombre de baisses de recettes d'un côté et des dépenses supplémentaires de l'autre. Nous sommes également dans un contexte où nous arrivons à la fin du prélèvement de la taxe d'habitation pour un certain nombre de palaisiens même si certains vont continuer à la payer encore deux ans. Cette suppression de recettes devrait être compensée par une dotation de l'Etat, en général, les compensations de l'Etat sont à l'euro près les premières années, après, l'Etat gratille sur ce qu'il reverse aux collectivités. Il faudra donc être vigilants dans les années à venir. Par ailleurs, vous savez qu'il y a des fonds de péréquation qui existent au niveau national pour les intercommunalités. Certaines qui bénéficient de ces fonds de péréquation redistribuent une enveloppe financière aux communes, cette enveloppe de solidarité est le FPIC. Cette péréquation, au niveau national, d'ici quelques années, risque d'être percutée de plein fouet par les conséquences de la crise du COVID, des EPCI et des importantes métropoles qui, pour l'instant, contribuent à ce fonds de péréquation, risquent de ne plus contribuer mais d'en être bénéficiaires, ce qui signifie que Limoges Métropole et les communes membres risquent de ne plus être bénéficiaires de ce fonds de péréquation mais de redistribuer de l'argent à ces nouvelles métropoles bénéficiaires. Les études qui nous ont été montrées en communauté urbaine, nous indique qu'à priori, il est possible que la bascule se fasse d'ici 4 ans, il faut anticiper tout cela, ce qui peut nous amener dans les prochaines semaines à faire des choix un peu difficiles.

Pour ce débat d'orientations budgétaires, nous avons fait le choix de vous envoyer à tous la note de synthèse avec trois hypothèses. Elles vont vous être présentées, afin d'en discuter. L'idée d'un débat d'orientations budgétaires est de parler. Je ne vous cache pas que ce débat nous l'avons déjà eu au sein de la majorité donc, à l'issue de la présentation, nous vous dirons quel sera le choix de la majorité et évidemment vous serez amenés à réagir. Nous poursuivrons ensuite l'ordre du jour tel que vous l'avez reçu. Je vais donc céder la parole à Fabien HUSSON pour qu'il vous fasse une présentation de ce DOB avec les contextes international, national, local et, pour finir, les orientations pour notre commune.

### Fabien HUSSON

Comme Monsieur le Maire l'a indiqué, classiquement un rappel du contexte national et local avec un focus sur la situation financière de la commune, que ce soit sur la session de fonctionnement et les sessions d'investissements, un point sur les données financières et, effectivement, les orientations 2021 qui sont envisagées.

Je ne vous apprendrai rien sur la situation mondiale de manière globale mais également nationale avec cette crise du COVID qui impacte économiquement toutes les infrastructures qu'elles soient nationales, régionales ou locales, nous avons mesuré à l'échelle nationale un recul du PIB d'1.3% au 4<sup>ème</sup> trimestre 2020 avec un pic de reprise quantifié au 3<sup>ème</sup> trimestre mais qui a rechuté assez rapidement à la suite des différents confinements qui ont pu être mis en place et des diverses mesures, avec des mesures d'aides assez importantes de la part de l'Etat qui ont impacté l'économie. Le taux d'inflation est du coup assez limité, à 0,5%, il était à 1.1% en 2019, et donc nous observons un ralentissement des prix à la consommation en 2020, pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive. Sur cet aspect, on a un prévisionnel d'inflation de 0.6% pour 2021.

Concernant la loi de finances 2021, les dotations de l'Etat à l'échelle des différentes collectivités se répartissent comme suit : la DGF (Dotation Générale de fonctionnement) constitue une enveloppe de 27 Milliards dont 18.3 Milliards pour le bloc communal qui est stable par rapport à 2020, ce sont bien les prévisions pour 2021. Nous avons les dotations de péréquation verticales, la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine), DSR (Dotation Solidarité Rurale) et DNP (Dotation Nationale de Péréquation) également stables pour 2021 avec une enveloppe de 90 Milliards d'euros et des variables dites d'ajustement avec des CRTP et des FDTP pour l'enveloppe communale.

Pour le FPIC, Monsieur le Maire en a parlé tout à l'heure, l'enveloppe est maintenue à 1 Milliard d'euros pour 2020 mais, comme indiqué, le FPIC est un fonds de péréquation intercommunal et a une attribution distincte en recettes ou en charges selon les intercommunalités. Limoges Métropole est pour le moment toujours bénéficiaire du FPIC et contribue, à l'échelle du Palais, à reverser le droit commun au Palais pour 2021. Concernant la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), il y a une augmentation en faveur des communes liée notamment au plan de relance pour 1 Milliard d'euros. Cette dotation aide les collectivités, qui investissent en termes d'équipements, à être subventionnées et ce milliard supplémentaire permettra aux collectivités d'investir un peu plus. La fiscalité est un point assez important puisque la taxe d'habitation a connu depuis quelques années des évolutions sensibles en termes de réformes. Il se trouve que, pour cette année, les communes ne perçoivent plus de taxe d'habitation, l'Etat récupère le produit restant des taxes d'habitations, les communes récupèrent, de fait, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Evidemment, il y a une compensation ou une diminution de telle sorte que les communes perçoivent l'équivalence de ce qu'elles touchaient en taxe d'habitation par le reversement de cette part départementale. Il ne faut pas espérer toucher plus que ce que nous touchions en

taxe d'habitation par le biais de ce reversement. Les communes ne perçoivent plus dès 2021 cette taxe d'habitation, les contribuables qui sont encore soumis à cet impôt continuent à payer à l'Etat. Les contribuables concernés sont les 20% de la population dite « la plus riche » qui sont, pour cette année 2021, dégrévés de 33% de cette taxe d'habitation.

Concernant les valeurs locatives des locaux industriels, toujours dans le cadre de cette réforme des différentes taxes, 50% de réductions de ces valeurs locatives s'appliquent dans le produit de foncier bâti. Ces pertes sont compensées par l'Etat à la hauteur, pour le moment, de l'équivalence de ce qu'elles auraient rapporté aux différentes communes. Nous savons vers quoi peuvent être orientées les compensations et, souvent, elles ont tendance à diminuer.

Pour ce qui est du contexte local, il y a eu un impact notable sur le fonctionnement des services. La reprise ayant eu lieu en mai 2020 après le premier confinement a fait en sorte que la collectivité s'est plutôt bien adaptée au protocole sanitaire. Il y eu un impact fort sur les écoles, les protocoles sanitaires assez stricts ont générés des besoins en personnel augmentés, plus de charge salariale associée aux écoles mais surtout plus de moyens dévolus en destituant certains autres postes. Concernant la DGF pour le Palais, elle devrait être égale à celle de 2020, le maintien appliqué nationalement se retrouve à l'échelle du Palais. Nous allons noter potentiellement une légère baisse de la DSR. Pour ce qui est de la DNP, égale au montant de 2020. Le FPIC est sur la base du montant de droit commun 2020, qui était de l'ordre de 97 000 € à peu près, arrondi à 100 000 euros. Nous touchons donc une compensation fiscale de la taxe d'habitation par la taxe du foncier bâti du département. Evidemment cela s'accompagnera d'une légère baisse du produit attendu. Nous avons une situation financière qui a été plutôt dégradée sous l'effet des différents prélèvements et ponctions année après année. Malgré les mandats successifs et les différentes années à gérer les dépenses de manière relativement rigoureuse, il y a malgré tout eu une dégradation des moyens d'actions de la collectivité qui n'a pas tendance à s'embellir pour le moment.

Concernant la section de fonctionnement, en termes de dépenses, nous avons observé une baisse de 3.38% entre 2019 et 2020 globalement liée à la crise sanitaire. La fermeture des bâtiments et l'annulation des manifestations ont eu des impacts sur les dépenses possibles et sur l'entretien, la maintenance courante, le chauffage sur ces bâtiments et ont créés une légère baisse de ces charges. Les charges de personnel ont également diminué très fortement par rapport à 2019, en raison notamment de postes qui n'ont pas trouvé « chaussures à leurs pieds » et d'un poste de chef d'équipe qui a été pourvu en interne. Concernant les autres dépenses, nous avons eu une baisse des subventions aux écoles qui a été votée en Conseil Municipal. Nous avons attribué aux écoles les justes montants des subventions par rapport aux dépenses qu'elles avaient déclarées et non sur un forfait tel que nous le pratiquions les années précédentes. Une baisse des frais financiers a été observée et une augmentation des charges exceptionnelles suite à un sinistre au mois de septembre. Concernant les recettes, nous observons une baisse de -1.07%. A partir du moment où il y a eu des confinements, notamment sur les mois de mars et avril, il n'y a pas eu de ventes de repas aux enfants des écoles et cela a constitué un manque à gagner d'un point de vue recettes de fonctionnement sur ce poste-là, qui a été légèrement atténué par les ventes de repas aux CCAS de Couzeix et d'Isle. Ces derniers ont augmenté leur demande vis-à-vis des repas fournis par la cuisine centrale, ce qui a compensé en partie l'impact qu'avait eu le confinement sur la restauration scolaire. Concernant les impôts et taxes, il y a une légère baisse due à la perception des droits de mutation. Concernant les dotations, subventions et participations, une baisse de la DGF est observée en 2020 avec également un point qui constitue la contribution de la Région pour le gymnase de Maison Rouge qui n'avait pas été versée pour l'année 2020. La convention est en cours de rédaction. Nous sommes susceptibles de voir le versement deux fois sur l'année 2021. Le chapitre 75 correspond aux pertes de revenus sur les locations de salles. Le 013 c'est le remboursement d'assurance par semaine qui a augmenté compte-tenu du contexte sanitaire et le chapitre 77, nous avons eu une baisse due à la vente en 2019 d'une maison rue Jean Jaurès. Evidemment en 2020 cette recette était inexistante.

Concernant les investissements en termes de dépenses, là encore le confinement et la crise sanitaire ont eu un impact extrêmement important sur les opérations puisque nous avons pu engager bien moins d'opérations que ce qui avait été réalisé en 2019. En 2020, nous avons eu une perte de quasiment -30% en dépenses d'investissements avec un montant des opérations à hauteur de 340 000€ qui se répartit en acquisition de matériels, en éclairage public à la Sablière et rue Mendès France pour le remplacement de luminaires vétustes, sur des bâtiments scolaires, la Mairie et la sécurisation des accès aux vestiaires du Gravier, la mise en sécurité de la garenne du parc et le sol de la crèche, l'acquisition du cabinet médical et la voirie avec la sécurisation du barrage et du stade Dumitru et le portique André Brun. Nous avons eu également le remboursement du capital des emprunts à hauteur de 433 561€ et des travaux en régie à hauteur de 50 000€ avec des aménagements au sein de la Mairie pour accompagner la réorganisation des services qui a été réalisée. En termes de recettes, nous avons eu une baisse de -31% avec la FCTVA à 76 000€, la taxe d'aménagement qui doit être en légère baisse et l'excédent capitalisé à hauteur de 236 765€. La FCTVA est associée aux montants des investissements réalisés et, à ce titre-là, les investissements 2019 étant relativement importants, nous avons perçu une recette de FCTVA en 2020. Les investissements 2020 étant en baisse importantes, nous allons percevoir en 2021 moins de FCTVA. Sur le total des opérations, nous avons perçu 45 641€ de subventions. Sur le chapitre 20, nous avons enregistré des remboursements de la communauté urbaine avec des frais liés au PLU et, enfin, nous avons des opérations d'ordres avec amortissements et écritures de cessions.

Concernant les données financières, pour résumer les différentes épargnes de la collectivité, nous avons l'épargne de gestion, l'épargne brute et l'épargne nette. Le taux d'épargne brute est à 11.58%, c'est sa capacité à dégager un auto-financement pour la collectivité. Sur l'épargne nette, c'est l'épargne brute diminuée du capital de la dette et la capacité d'investissements de la collectivité. L'épargne nette se maintient pour l'année 2020 aux alentours de 190 000€. Pour ce qui est des dépenses réelles de frais de fonctionnement, entre 2016 et 2020 on est sur une baisse sensible -4,20%, c'est important de le noter puisque peu de communes sont en mesure d'assurer les dépenses réelles de fonctionnement à la baisse sur les dernières années, c'est à mettre au crédit des différentes actions qui ont pu être menées dans ce contexte d'économie régulière et importante avec la recherche de l'efficience économique. La commune a un encours de dette à hauteur de 3 263 000€ et un encours sur la capacité d'auto-financement brut de 5,26 années. A partir de 2030, nous sommes ultra sereins sur la dette. Evidemment, d'ici là, la volonté de la commune restera vraisemblablement de continuer à investir et de potentiellement réemprunter et nous pourrions raisonnablement recontracter un emprunt pour abonder l'investissement entre 2023 et 2024 sans contraindre la commune en termes de capacité d'auto-financement. Nous pouvons passer directement à ce qui est de la prospective 2021-2026. En partant d'un postulat de dépenses d'équipements à hauteur de 500 000€ par an et sans augmentation des impôts, le schéma de mise en place économique de la commune est le suivant : nous diminuons l'excédent brut progressivement en dépensant à cette hauteur-là en termes d'équipements, pour atteindre une épargne nette à la fin du mandat à - 117 000€, tout en gardant dans ce schéma explicatif des produits de fonctionnement courant et des produits et des charges de fonctionnement courant relativement maintenus entre 2023 et 2026. L'excédent brut courant diminue au fil des années et atteint un seuil relativement bas à partir de 2026, il y a donc des actions à mener. Nous ne pouvons pas rester à iso fonctionnement en l'état actuel si nous souhaitons mettre en place des dépenses d'investissements ambitieuses et nécessaires. Concernant le financement de l'investissement, à ressources propres constantes, nous observons une baisse drastique de l'excédent global de clôture et donc une nécessité d'un recours à l'emprunt qui nous permet de réaliser les financements d'investissements nécessaires au fonctionnement de la commune.

Sur la partie fonctionnement, en termes de dépenses, le marché de denrées alimentaires qui est conforme à la Loi Egalim a eu un impact et va avoir un impact progressivement un peu plus important que le précédent marché du fait de l'augmentation du coût de certaines denrées pour répondre à cette Loi Egalim. L'entretien du parc roulant et l'entretien des bâtiments est un poste important. Concernant les achats liés à la pandémie, vraisemblablement ce qui a été acheté en 2020 va perdurer un moment. Il y a un marché de masques notamment avec Limoges Métropole donc nous allons essayer de faire baisser ces dépenses associées, il s'agit d'un fond de dépenses existant. Il y a la prise en compte de la nouvelle classe Jules Ferry. Nous avons également des mouvements de personnel qui interviennent dans les dépenses avec des recrutements, notamment le DGS qui va bientôt arriver. La reprise du PPCR pour les catégories C. Le RIFSEEP qui fait partie des projets à mettre en place relativement rapidement en parallèle de l'arrivée du nouveau DGS. La diminution du contrat d'assurance du personnel, il s'agit là d'une dépense potentiellement moins importante puisque nous avons gagné cette année en termes de montants financiers. Concernant les autres chapitres, nous avons une diminution des intérêts d'emprunts, une diminution des charges exceptionnelles des sinistres et une diminution du reversement de la redevance pollution domestique. Là encore, le but est d'avoir une augmentation maîtrisée des dépenses compte-tenu des charges complémentaires. Sur le chapitre 70, nous pourrions avoir une évolution des recettes suivant la tarification et la fréquentation des différents services pour la population : la cuisine centrale, la cantine, la garderie, la base nautique. Tous ces services génèrent des produits et il peut y avoir une revalorisation, une optimisation ou une modification des tarifs et ainsi générer d'autres recettes.

Concernant la fiscalité, il y a une application de la revalorisation des 0,2% des bases réelles 2020 du foncier bâti, la valeur locative sur le foncier bâti est revalorisée. Ce montant est relativement faible et induit automatiquement malgré tout une légère augmentation des recettes fiscales liées à la taxe du foncier bâti et, autour de ça, des hypothèses de taux de taxes foncière doivent être étudiées. Trois hypothèses vous sont présentées : pas d'augmentation, une augmentation du taux communal de la taxe foncière de 3% et une augmentation du taux communal de la taxe foncière de 7%. Le FPIC est similaire à 2020 donc répartition de droit commun soit l'équivalent de 100 000€ versés par la communauté d'agglomération. Concernant l'attribution de la compensation de la communauté urbaine à 583 064€, nous notons une baisse de 26 063€ sur 2021. Nous constatons une légère diminution de la DGF par rapport à 2020 avec une légère augmentation de la DSR. La DNP est identique à 2020 et les allocations compensatrices qui sont liées à la perte de la compensation de la taxe d'habitation au profit du foncier bâti sont à hauteur de 56 000€. Là encore, le prévisionnel 2021 ne devrait pas permettre une hausse des ressources avec la crise sanitaire et nous avons là aussi la problématique de la marge de manœuvre nécessaire pour le financement de nos investissements. Vous avez sur les ressources fiscales 2020 les différents produits qui avaient été générés par la taxe d'habitation, la taxe du foncier bâti et la taxe du foncier en non bâti. Ces différentes fiscalités nous donnaient des produits à hauteur de 2 943 038€. Concernant les ressources fiscales 2021, la perte de la taxe d'habitation est compensée partiellement par la part départementale du foncier bâti. Nous avons plus ou moins de produits qui peuvent être générés avec 2 991 000€ si nous partons sur l'absence d'augmentation du taux communal de taxe foncière et respectivement 3 079 000€ pour 3% de hausse et 3 195 000€ pour 7% de hausse. Ces différents taux sont présentés pour avoir des exemples représentatifs

de différentes catégories de hausse de taux, ce sont des estimations puisqu'en 2021 les bases 2021 ne sont pas encore complètement connues. Tout cela va nous permettre de financer les investissements. Parmi ces dépenses d'équipements, il y a une priorité aux écoles telles que nous les avons définies dans le cadre du programme : l'acquisition de matériel pour les trois écoles notamment les TBI, l'accès à la fibre, la réfection de la cour Jean Giraudoux sur laquelle une étude sera faite pour l'améliorer de manière pérenne et durable, les sanitaires de l'école Jules Ferry que nous devons chiffrer de manière exacte. Tout cela s'accompagne de la création d'un nouveau City-Parc à l'instar de ce qui a été réalisé rue Aristide Briand, la continuité de réfection de l'éclairage public avec le projet d'extinction qui est une réelle source d'économies pour la commune en termes de dépenses d'électricité. Les travaux dans les différents bâtiments nécessaires et importants, notamment des travaux de toitures, de menuiseries, d'isolation. L'acquisition de matériel pour le fonctionnement des services et autour de tout cela s'ajoute le remboursement du capital des emprunts qui, pour cette année 2021, est à 395 006€.

En termes de recettes, sur 2021, la FCTVA sur les travaux de 2019 est à hauteur de 59 000€, il y a une évolution de la FCTVA qui est en cours de mise en place dans les réformes fiscales avec une fiscalité directe. La taxe d'aménagement est estimée à hauteur de 30 000€ soit + 10 000€ par rapport à 2020. La Maison du Gravier pourrait être une recette supplémentaire si une vente est réalisée, elle ira en déduction du besoin de financement puisque ce type de vente foncière rentre dans les recettes d'investissements. Les besoins de financement diminuent de 696 000€ à 631 800€ avec une hausse de 3% et descendent à 515 802€ avec une hausse de 7% du taux d'imposition. L'intégration des résultats de l'exercice précédent et des restes à réaliser se fera au moment du vote du budget supplémentaire au mois de juin.

#### Monsieur le Maire

Je tiens à remercier Monsieur HUSSON, adjoint aux Finances et Agnès RONDEAU, Responsable du Service Finances, pour ce travail remarquable. Ils ont beaucoup travaillé pour l'élaboration et la présentation de ce document qui vous a été faite.

Il y a donc 3 hypothèses pour le taux d'imposition de la taxe foncière de la commune du Palais : pas d'augmentation, 0%, 3% ou 7%. Nous nous sommes mis d'accord avec les élus de la majorité sur une augmentation modérée, raisonnable et socialement acceptable de 3%. Nous comptons construire le budget sur ces bases. Il s'agit d'orientations budgétaires, je vous laisse donc la parole.

#### Denis LIMOUSIN

La présentation faite de la situation nationale et aussi locale paraît tout à fait adéquate avec la réalité. En revanche, la question relative à l'augmentation ou non de la taxe foncière pose débat. Je tiens à rappeler que nous sommes dans un contexte très particulier, beaucoup de personnes arrivent au chômage et ont des difficultés. Concernant la taxe foncière, au Palais, malheureusement, le taux de taxe foncière est très élevé. Nous avons le taux d'imposition quasiment le plus élevé de l'agglomération, à savoir que nous sommes malheureusement sur le podium, 2<sup>ème</sup> sur 20, seul Panazol nous dépasse, Couzeix et Condat sont derrière et Limoges également bien derrière. Concernant la situation des palaisiens, c'est l'effet inverse, c'est-à-dire qu'en revenus par habitant, les palaisiens se retrouvent 19<sup>ème</sup> sur 20. D'un côté vous nous proposez une augmentation de 3% de la taxe foncière sachant que nous sommes la 2<sup>ème</sup> commune avec le taux le plus élevé et cela va s'adresser à une population considérée pauvre. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons au niveau du FPIC une amélioration car notre commune était considérée pauvre et nous faisons partie jusqu'en 2019 des 4 communes qui avaient un bonus par rapport au FPIC. Je pense donc que cet aspect des choses, ce contexte particulier par rapport à la crise, à la fois sanitaire mais aussi sociale fait que, de notre point de vue, une taxe foncière augmentée de 3% me paraît déraisonnable.

#### Monsieur le Maire

Je rappelle qu'il n'y aura pas de vote à l'issue de cette discussion.

#### Denis LIMOUSIN

J'ai été quand même surpris de la conclusion de la commission des finances. Me semble-t-il, seul le levier fiscal restait l'option à envisager par rapport à la situation palaisienne alors que nous pouvons envisager aussi d'autres options, dans notre commune nous avons des atouts. Je pense que le levier fiscal n'est pas le « seul atout » pour pouvoir remédier à la situation particulière de la commune. Comme atout, je pense tout d'abord à la cuisine centrale, investissement majeur du dernier mandat. L'objectif était de proposer à notre population mais aussi à d'autres populations, un service de restauration avec du personnel qualifié et l'idée de développer cette capacité de cuisine centrale qui, je le rappelle, si elle fonctionnait au maximum, aurait la capacité de la cuisine centrale de Périgueux. Alors développer sa capacité en nombre de repas, faire en sorte que nous puissions récupérer une nouvelle clientèle et pour se faire, nous considérons qu'il est obligatoire de connaître le prix de revient dans chaque catégorie de repas. Je ne connais pas une entreprise qui pourrait fonctionner sans connaître son prix de revient des repas. Il est vrai que lors du vote des repas, il ne nous est jamais proposé le prix de revient du repas. Ces prix sont un peu anarchiques mais cela tient aussi à la nature et à la population concernée. Nous considérons que, pour les écoles, il est

normal que le prix de revient du repas soit supérieur au prix de vente, nous allons même jusqu'à proposer l'exonération pour certaines familles des repas. Ce geste politique, dans la mesure où ne connaît pas le prix de revient des repas, pose un problème de fond. Ensuite, je citerai un très mauvais exemple, à savoir l'EHPAD du Palais. Nous n'avons pas été en capacité de faire en sorte que la cuisine centrale puisse fournir les repas à l'EHPAD du Palais. Ce sont des exemples qu'il faut absolument oublier et faire en sorte qu'en connaissant le prix de revient des repas, nous soyons en capacité de prospecter pour pouvoir proposer des repas de qualité à notre personnel. Concernant la CGEP, il est certain qu'un programme de panneaux photovoltaïques doit être envisagé dans de bonnes conditions et ce programme permettrait des rentrées financières non négligeables. Il est dommage que cet atout n'ai pas été mis en valeur dans le compte-rendu de la commission finances. Autre possibilité, la renégociation de nos différents contrats. Le contrat d'assurance concernant le personnel a été renégocié et je reste persuadé que nous avons une marge de manœuvre intéressante. En début de mandat, nous avons une décision modificative qui concernait un sinistre qui nous a coûté 15 000€ car l'assurance ne voulait pas prendre en compte le sinistre. Il faut que nous travaillions afin que nos assurances soient en capacité et obligées de répondre financièrement lorsqu'il y a des sinistres. Là aussi je pense que nous avons une marge de manœuvre, c'est valable pour toute sorte de contrat. L'exemple du contrat des photocopies est un bon exemple, nous avons pu négocier une baisse de prix et nous proposons un service meilleur et la gratuité aux chômeurs dans le cadre de nos photocopies. Donc je pense qu'il faut travailler dans cet esprit. Reste un point qui a été, me semble-t-il un peu écarté mais qui peut se discuter, c'est le recours à l'emprunt. Il est intéressant en ce moment d'avoir cette idée dans la mesure où, dans le contexte actuel, les taux sont particulièrement bas. Nous n'allons pas réinventer ce qui a déjà été mis en place il y a quelques années dans des conditions qui étaient beaucoup plus difficiles. Je pense que ce levier aussi financier peut être étudié et pris en compte pour éviter de taxer une population fragile, une population qui n'est pas riche mais plutôt pauvre et a un taux très important au niveau de la taxe foncière. Je rappelle aussi, et cela a été souligné, que notre remboursement du capital de la dette en 2020 a été de 395 000€.

Monsieur le Maire

Merci pour cette prise de parole.

Sylvain BONGRAND

Nous avons déjà eu ce débat et je pense que la décision d'augmenter les impôts ne fait jamais plaisir, surtout en ce moment avec tout ce qu'il se passe mais cette décision a été prise. Concernant la cuisine centrale, nous n'avons toujours pas de prix, ce qui était une réalité sur le dernier mandat est une réalité encore aujourd'hui. Le prix de revient nous ne l'avons pas forcément. Concernant le prix social, si nous devons continuer à faire des tarifs attractifs, il faudra le continuer car cela nous permet d'assurer à tous les enfants au moins un repas dans la journée sain complet et équilibré. Sur l'EHPAD, ils ont décidé de faire eux-mêmes leur propre cuisine centrale, je pense que sur l'ancienne mandature, tous ne l'ont pas forcément vu. La CGEP, le projet photovoltaïque est très important mais comme je l'ai dit, un champ photovoltaïque peut être aussi un cadeau empoisonné. Dans une projection future, le photovoltaïque peut être rentable rapidement mais peut être aussi un gouffre financier sur du long terme, nous ne sommes pas à l'abri d'avoir des investisseurs qui partent, d'où l'importance d'avoir un investisseur sûr et solide. Aujourd'hui, certes nous allons avoir un pourcentage important mais, à côté de cela, nous avons une valeur locative plus faible. Les impôts resteront quand même moins chers que dans les grandes communes comme Couzeix, Isle ou autre. Certes ce n'ai pas une décision qui a été facile à prendre mais aujourd'hui si nous voulons assurer dans cette situation compliquée, il faut aussi prendre en compte le fait que des salariés arrivent difficilement à travailler, des renégociations salariales seront peut-être faites et il faut aussi que nous valorisons le travail qui est fait actuellement. J'ai également demandé à Monsieur le Maire que cette orientation soit prise car, aujourd'hui, les salariés se donnent pour la commune mais il faut également trouver l'argent, l'objectif est aussi de valoriser le travail de l'ouvrier.

Géraldine BELEZY

Je rejoins plus Denis sur le fait de ne pas augmenter les impôts cette année. En commission, au niveau du CCAS, nous voyons de plus en plus de dossiers liés aux problèmes de la crise sanitaire. Effectivement, cela a été compliqué l'année dernière mais nous ne savons pas comment les entreprises vont peut-être pouvoir reprendre, des restaurants vont sûrement être fermés, et je trouve que cela peut mettre les gens dans des situations critiques. Nous sommes une commune où l'impôt est quand même très important. J'entends le fait de valoriser le travail, la mise en place de RIFSEEP et ce que cela va coûter à la commune mais, en même temps, cela va sûrement mettre des gens dans des situations critiques et très compliquées. 3% c'est une augmentation certes et même si ce n'est pas la plus importante, cela reste quand même 3% et quand le salaire est diminué parce que les gens sont au chômage partiel je pense que cela va être compliqué et je trouve cela dommage.

Christine DESMAISONS



Au niveau du CCAS, les dossiers que nous passons sont des dossiers de locataires, ce ne sont pas des personnes propriétaires. Ils ne sont donc pas impactés par cette hausse puisqu'elle ne s'appliquera que sur le foncier, pas sur la taxe d'habitation dont ils sont déjà exonérés.

Géraldine BELEZY

Nous avons déjà eu à faire à des dossiers de propriétaires.

Christine DESMAISONS

A la marge et c'était des gens qui vendaient leur maison.

Géraldine BELEZY

Si ces personnes-là ont déjà des problèmes, vous pouvez imaginer que ce n'est pas parce que nous avons une maison, que nous sommes propriétaire, que nous avons un revenu très important derrière. Nous allons être de plus en plus dans des situations compliquées. Comme vous l'avez dit lors d'une commission, des personnes n'osent pas venir et vont être dans des situations très compliquées et puis, à mon avis, dans quelques temps il va y avoir de plus en plus de propriétaires.

Christine DESMAISONS

Nous ne les aurons pas en CCAS, ils seront propriétaires. Nous avons étudié un cas particulier puisque c'était une maison qui se vendait.

Géraldine BELEZY

Du coup ces personnes seront encore plus dans la misère et n'auront même pas la possibilité d'avoir d'aide du CCAS.

Monsieur le Maire

Je voulais juste rappeler que nous sortons déjà d'une année blanche en termes d'impôts et que cela a des conséquences assez importantes sur le fonctionnement des services notamment parce que nous n'avons pas pu investir et que sans investissement il n'y a pas de recette d'investissement. Je réponds très rapidement à vos demandes avant de céder la parole à Monsieur HUSSON qui vous apportera sans doute des éléments d'éclairage. Sur la cuisine, nous n'avons pas qu'une problématique du coût du repas, nous avons surtout un problème de statut de la cuisine centrale parce qu'évidemment, la plupart des collectivités qui pourraient nous solliciter ou qui voudraient nous solliciter, sont soumises au régime de l'appel d'offres et nous ne sommes pas outillés juridiquement pour répondre à des appels d'offres. Les contrats que nous avons actuellement sont des contrats discutés en direct mais pour en obtenir d'autres plus importants il va falloir que nous fassions un travail sur le statut de la cuisine centrale, ce qui nous permettra de répondre à d'autres communes qui nous sollicitent et voudraient voir l'outil puisque cela les intéresse de travailler avec nous. Cela intéresse également, et j'en avais déjà parlé en commission, des entreprises et aussi la chambre régionale d'agriculture mais il faut que nous posions la question du travail sur le statut de notre cuisine dans un premier temps.

Concernant l'EHPAD, nous regrettons tous la question de la cuisine centrale qui n'est pas mutualisée. Je rappelle que l'EHPAD a une direction commune avec l'EHPAD de Feytiat, nous ne sommes pas les seuls décisionnaires, la direction reste décisionnaire des choix sur des conseils techniques et, malgré toute la bonne volonté que nous pouvons avoir, certains choix ont fait que cela s'est imposé à nous. Cela ne veut pas dire que nous n'allons pas essayer de faire évoluer l'outil pour que cela nous rapporte des recettes.

Sur la renégociation des contrats, nous travaillons à un maximum de groupements de commandes. Lors d'un dernier conseil vous avez pu voir que nous avons renégocié un contrat par un groupement de commandes du CDG dans les assurances, cela nous a fait gagner plus de 80 000€ par an. Evidemment je ne reviendrai pas sur le photovoltaïque car nous sommes sollicités et nous essaierons de faire les choses au mieux. Nous allons lancer une politique sur les tarifs, c'est le rôle de l'adjoint aux finances en charge des services publics municipaux qui va également vous dire que, malheureusement, nous ne récupérerons la capacité d'avoir recours à l'emprunt sans doute que dans deux ans.

Fabien HUSSON

Nous ne sommes pas 2<sup>èmes</sup> mais 3<sup>èmes</sup> derrière Panazol et Rilhac concernant le taux de taxe foncière. Comme l'a dit Monsieur BONGRAND et je tiens à insister, la valeur locative joue beaucoup sur la valeur de la taxe foncière. Au Palais-sur-Vienne, nous avons des biens avec des valeurs locatives relativement faibles comparées aux communes de la même strate qui ont des taux potentiellement plus bas, c'est-à-dire que si nous comparons à des communes comme Feytiat ou Boisseuil, les taux sont drastiquement plus bas et là nous parlons de 5 à 6 points en termes de taxe foncière mais nous avons des

valeurs locatives bien plus élevées ce qui fait qu'en termes de recettes fiscales, nous sommes sur des volumes financiers bien plus importants sur ces communes. Le choix d'augmenter la taxe foncière au détriment de la taxe d'habitation nous place aussi dans ce positionnement-là c'est-à-dire que, à contrario, nous ne pouvons pas bénéficier vraiment de la taxe d'habitation puisqu'il y a eu une réforme sur cette taxe d'habitation mais nous sommes parmi les taux les plus bas en termes de communes de Limoges Métropole puisque nous sommes à + 12%. Je voulais faire un petit point vis-à-vis de ces éléments puisqu'aujourd'hui, malheureusement, nous n'avons plus que le levier de la taxe foncière pour ce qui est des recettes fiscales. Monsieur le Maire l'a dit, 2020 était une année blanche, l'augmentation des taux n'a pas été votée en 2020, nous avons juste bénéficié de l'augmentation de la valeur locative à 0.9% donc cela a généré un petit peu plus de recettes mais fondamentalement la commune n'a pas eu vraiment de gains additionnels sur ces recettes-là. Concernant les différentes recettes additionnelles, la CGEP est une source potentielle de recettes qui est importante mais malheureusement il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'études, nous ne pouvons pas avoir à faire à des charlatans, il faut prendre des précautions et nous sommes sur une échelle de temps à 2 ans, le temps que tout se mette en place. La problématique de la commune, ce n'est pas de dire que nous ne pouvons pas investir. Le recours à l'emprunt est là pour faire du financement d'investissements or, un des problèmes de la commune aujourd'hui, c'est d'assurer des recettes de fonctionnement permettant d'augmenter potentiellement les services à la population, d'augmenter ce que l'on veut faire en termes d'activités sur la commune, d'augmenter les marges de manœuvre sur différents services. Le recours et l'aide à la population passe par des subventions accordées à la mairie au CCAS. Si effectivement plus de personnes sont dans le besoin, si la mairie veut augmenter l'aide au CCAS, elle a besoin de recettes de fonctionnement et pas de recettes d'investissements donc ce n'est pas l'emprunt qui va nous permettre de faire cela. Nous ne pouvons pas emprunter pour du fonctionnement donc nous sommes obligés d'avoir ces recettes de fonctionnement et aujourd'hui, les dotations de l'Etat sont en baisse permanente. Nous avons effectivement l'inquiétude pour le FPIC et, pour en avoir discuté avec les services de Limoges Métropole, nous sommes plutôt sur 2023 en termes de perte potentielle du FPIC c'est-à-dire que dans deux ans c'est une ressource, une recette de 100 000€ qui peut disparaître pour la commune. C'est aussi de l'anticipation pour la commune d'avoir la capacité de générer suffisamment de recettes de fonctionnement pour ne pas se retrouver sans rien demain, l'an prochain ou dans deux ans et se retrouver dans cette situation difficile où nous diminuons les services à la population ce qui signifie moins aider sur la partie restauration scolaire. La cuisine centrale est un levier, le changement de statut est non seulement étudié mais il est obligatoire pour pouvoir vendre des repas à des entreprises. Nous ne pouvons pas nous mettre en concurrence de Sodexo ou un équivalent puisque là il s'agit de la concurrence déloyale à partir du moment où il y a eu un financement public. Cela veut dire qu'il faut changer de statut et être dans un format de statut qui permet de vendre des prestations et des services et donc d'avoir de la recette générée. Nous avons déjà fait un travail sur le CCAS de Couzeix sur une augmentation des tarifs justement, nous avons échangé avec la mairie de Couzeix, nous avons défini avec eux que le prix de revient est d'environ 9€ sur un repas. Il a été négocié dans le précédent mandat des tarifs de vente de repas à Isle et à Couzeix qui étaient entre 5 et 6€. Le fait est que, là-dessus, nous souhaitons améliorer le fonctionnement de la cuisine centrale en termes de recettes, nous avons négocié avec les élus de Couzeix, le prix des repas a été augmenté, nous vous le proposons dans le cadre de la convention à 7,55€ justement pour se rapprocher de ce prix de revient effectif. La volonté de la commune n'est pas de couper complètement le service au CCAS de Couzeix et, si le prix du repas avait été augmenté à 9€, c'est-à-dire le coût de revient, Couzeix aurait décidé de s'en aller. Cette prestation permet d'amortir une certaine partie des équipements même si nous sommes en deçà du coût de revient. La cuisine centrale est un vrai atout mais là encore le temps de faire évoluer les statuts, de trouver des contrats, c'est du temps que, malheureusement aujourd'hui, je le dis nous n'avons plus. Il y a eu des économies réalisées tout au long des mandats mais aujourd'hui les économies qui ont été réalisées sur les charges de fonctionnement se catapultent sur la réalité économique, nous n'avons plus les recettes de fonctionnement qui vont avec et nous ne pouvons plus diminuer drastiquement. Les 80 000€ d'économies sur les contrats liés aux assurances de personnel liés à l'assurance maladie, c'est aussi exceptionnel puisque c'est le CDG qui l'a fait à l'échelle départementale et qui a pu négocier ça auprès d'une assurance, nous ne pouvons pas le faire individuellement, tout ce nous pouvons faire effectivement c'est se reposer sur Limoges Métropole et potentiellement pour certaines commandes groupées, avec le SEHV comme nous l'avons fait pour certains contrats de maintenance. En termes de taux, à partir de 2021, le taux communal va passer de 23,46% à, si nous n'augmentons pas, 42,42%, c'est la réalité de la feuille d'imposition car nous cumulons le taux communal et le taux départemental. Avec les 3% qui ont été décidés dans le cadre du groupe majoritaire, nous allons être à 43,69%. Un foyer qui payait 500€ de taxe foncière en 2020, va payer 13€ de plus sur sa taxe foncière 2021. Pour un foyer qui payait 1000€ de taxe foncière en 2020, 27€ de plus en 2021. Pour 1250€ de taxe foncière en 2020, cela rajoutera 33€ en 2021. 1250€, c'est le montant moyen de la taxe foncière pour les palaisiens. Pour un foyer qui payait 1500€ cela rajoutera 40€ en 2021, pour 2000€ 53€ en 2021 et pour finir 2500€, 66€ d'augmentation. Nous sommes dans un contexte d'évolution de la taxe de manière générale, il y a eu des exonérations de taxes d'habitation, des gens ne sont plus soumis à la taxe d'habitation parmi les foyers dont on parle et parmi ceux-ci, au pire des cas, nous avons les foyers qui paient encore la taxe d'habitation qui sont exonérés à hauteur de 33%. Le foyer moyen palaisien qui payait 1250€ de taxe foncière en 2020, ferait une économie de 637€ puisqu'en moyenne ce type de foyer payait 1000€ de taxe d'habitation pour 1250€ de taxe foncière donc au pire il fait 637€

*d'économies et, au mieux, il fait 967€ d'économies. C'est une décision qui n'est jamais facile pour personne et j'étais celui autour de la table à défendre l'augmentation la plus élevée pour une question de gestionnaire, je suis adjoint aux finances et c'est mon rôle mais, d'un point de vue avenir de la commune, d'autres leviers sont en cours d'action mais l'un ne va pas sans l'autre. Le but n'est pas de faire de la recette fiscale mais bien de travailler sur l'ensemble des dossiers et la recette fiscale en fait partie et ce n'est qu'un élément de la montée potentielle des recettes pour la collectivité.*

Sylvain BONGRAND

*Comme on le disait au départ, ce n'est pas une situation facile de souhaiter une augmentation des impôts et je sais de quoi je parle. Par contre, le problème est que si nous n'augmentons pas les impôts, les palaisiens les paieront peut-être l'année prochaine ou dans deux ans donc je ne sais pas si c'est vraiment une bonne solution, si nous prenons un emprunt, d'une façon ou d'une autre les palaisiens le repaieront plus tard. Aujourd'hui ce choix n'est pas facile mais il y a une chose qui est sûre, c'est que nous ne voulons pas de service public pour les palaisiens, à part si des services publics peuvent être retirés ou enlevés, je ne sais pas si vous avez des solutions pour réduire le service public mais ce n'est pas forcément l'orientation que nous voulons et que nous souhaitons prendre.*

Denis LIMOUSIN

*C'est un raccourci un peu facile, car dans mes préconisations je n'ai pas alimenté sur le fait qu'il fallait diminuer les services publics. Ensuite, j'ai mis en valeur la situation sanitaire et sociale actuelle, j'espère que tu l'as bien compris. Concernant le personnel, au niveau de l'assurance par rapport au personnel qui est en maladie, le montant a augmenté d'une année sur l'autre à 39%, ce qui veut dire que la situation sanitaire de notre personnel est en grande difficulté à l'heure actuelle. Nous pouvons toujours trouver un tas d'arguments pour dire que l'interlocuteur qui est en face n'a pas raison. Je reste sur le fait que la commission finances, et je le regrette, n'avait rien à proposer comme levier alors qu'il aurait été opportun d'essayer d'analyser tous les leviers possibles.*

Monsieur le Maire

*Merci Denis. Je crois que les éléments que Monsieur HUSSON a pu apporter ont tenté de montrer que nous avons quand même abordé l'ensemble des champs possibles et que malheureusement ce n'est pas par plaisir que nous proposerons cette augmentation. Je considère que le débat sur les orientations budgétaires a eu lieu, qu'il nous amènera donc à travailler sur un budget qui vous sera proposé lors d'un prochain Conseil Municipal, d'ici deux mois.*

## **DELIBERATION n°1/2021**

### **Débat d'Orientations Budgétaires 2021**

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 04 mars 2021

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 04 mars 2021

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRE,

**Vu** le rapport d'orientations budgétaires joint donnant lieu à un débat,

#### **Le conseil Municipal**

- **A DEBATTU** sur les orientations générales du budget 2021 présentées par Monsieur Fabien HUSSON et Monsieur le Maire,

Par ailleurs, **l'ensemble du Conseil Municipal**

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2021.

## **DELIBERATION n°2/2021**

### **Admission en non-valeurs – Budget communal**

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 04 mars 2021

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 04 mars 2021

Monsieur le Maire

*Nous allons donc continuer sur l'ordre du jour, il vous ai demandé de vous prononcer sur l'admission en non-valeurs des créances suivantes. Ce sont des dettes anciennes de 2014 et de 2016.*

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'admission en non valeurs des créances suivantes sur le budget Communal pour un montant de :

- 226,91 euros (poursuites sans effet)
- 79,74 euros (poursuites sans effet)

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DECIDE DE**

- **APPROUVER** les admissions en non-valeurs ci-dessus pour un montant total 306,65 €.

**DELIBERATION n°3/2021**

**Modification du tableau des emplois**

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 04 mars 2021

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 04 mars 2021

Monsieur le Maire

*Avant de vous parler de la modification du tableau des emplois, en propos liminaire j'aurai évidemment dû vous dire que nos services vont accueillir un nouveau DGS, que nous sommes en train de recruter, il arrivera le 29 mars prochain. Il a fallu deux vagues d'entretiens, 13 personnes ont été reçues, on ne voulait pas faire de choix par défaut, nous voulions prendre le profil qui correspondait le plus à la commune et à ses besoins. Il s'agit de Monsieur Bastien PERY qui est actuellement DGS dans la commune de Rilhac-Rancon.*

**VU** le mouvement de personnel et notamment le recrutement suite à un départ pour mutation, il est nécessaire de transformer un poste de rédacteur à temps complet en un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1er mars 2021.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DECIDE DE**

- **ACCEPTER** le tableau des emplois communaux ci-joint.

Catégorie	Nombre d'emplois	Libellés	Pourvus	A pourvoir
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
	1	DGS	1	0
Cat. A	2	Attaché principal	1	1
Cat. A	1	Attaché	1	0
Cat. B	3	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	3	0
Cat. B	1	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	0
Cat. C	2	Adjoint administratif	2	0
Cat. C	6	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	6	0
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
Cat. A	1	Ingénieur principal	0	1
Cat. A	1	Ingénieur	1	0
Cat. B	3	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	3	0
Cat. B	1	Technicien	1	0
Cat. C	1	Agent de maîtrise principal	1	0
Cat. C	1	Agent de maîtrise	1	0
Cat. C	9	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	9	0
Cat. C	15	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	15	1
Cat. C	1	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe TNC (30h)	1	0
Cat. C	15	Adjoint technique	14	1
Cat. C	1	Adjoint technique TNC (24 h)	1	0
Cat. C	1	Adjoint technique TNC (20 h)	1	0
Cat. C	1	Adjoint technique TNC (19 h)	1	0
	1	Apprenti	1	0
<b>FILIERE ANIMATION</b>				
Cat. C	1	Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	0
Cat. C	1	Adjoint d'animation	1	0

Cat. C	1	Adjoint d'animation TNC (25h)	1	0
<b>FILIERE CULTURELLE</b>				
Cat. B	1	Assistant de conservation principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	0
Cat. C	2	Adjoint du patrimoine principal 1 <sup>ère</sup> classe	2	0
Cat. B	2	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe à TNC (10h/semaine) (discipline Danse et discipline flûte)	2	0
Cat. B	1	Assistant d'enseignement artistique (Contractuel) à TNC (7h00 heures/semaine) pour l'année scolaire 2020/2021 (discipline Piano)	1	0
Cat. B	1	Assistant d'enseignement artistique (Contractuel) à TNC (6 heures/semaine) pour l'année scolaire 2020/2021 (discipline Guitare)	1	0
Cat. B	1	Assistant d'enseignement artistique (Contractuel) à TNC (2h66 heures/semaine) pour l'année scolaire 2020/2021 (discipline percussions)	1	0
<b>FILIERE SPORTIVE</b>				
Cat. A	1	C. D. I. (grade conseiller des A. P. S.)	1	0
<b>FILIERE SOCIALE</b>				
Cat. A	1	Conseiller socio-éducatif	1	0
Cat. A	1	Assistant socio-éducatif de 2 <sup>ème</sup> classe TNC (30 h/semaine)	0	1
Cat. A	1	Educateur territorial de jeunes enfants de 2 <sup>ème</sup> classe TNC (30 h/semaine)	1	0
Cat. A	1	Educateur territorial de jeunes enfants de 2 <sup>ème</sup> classe TNC (8 h)	1	0
Cat. C	1	ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	0
Cat. C	1	ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	0

## **DELIBERATION n°4/2021**

### **Convention pour la production de repas à destination du CCAS de COUZEIX**

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 04 mars 2021

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 04 mars 2021

#### Monsieur le Maire

*Concernant les marchés publics, je vais céder la parole à Fabien HUSSON qui vous en a déjà parlé mais il s'agit de la renégociation des tarifs du CCAS de Couzeix.*

#### Fabien HUSSON

*Dans le cadre de la convention pour la production de repas, à destination du CCAS de Couzeix, nous avons une convention qui courait sur trois ans, c'était une convention d'un an renouvelable deux fois, qui prend fin au 31 mars 2021. Dans ce cadre-là, il a été mis en place une négociation avec les élus et les représentants du CCAS de Couzeix afin de renégocier les termes tarifaires notamment de cette convention. Elle a été établie sur la base d'un prix de repas à 7,55€ pour le CCAS de Couzeix qui en assure le transport et ce à compter du 1<sup>er</sup> avril avec une renégociation de 2% maximum sur cette convention en fin d'année. Nous pourrions ainsi retravailler sur les conventions annuellement c'est-à-dire du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre à compter de 2022.*

#### Denis LIMOUSIN

*Ce qui me semble positif c'est que nous commençons à rétablir les prix tels qu'ils doivent être. Concernant la convention, j'ai noté que la clause de revoyure chaque année faisait en sorte que nous ne puissions dépasser ces 2%. Nous avons vu en début de séance que le marché des denrées connaissait une augmentation significative proche des 20%. Est-ce que le fait de signer une convention avec cette dimension de 2% à ne pas dépasser ne risque pas gêner dans la mesure où le prix des denrées va augmenter beaucoup plus ?*

#### Fabien HUSSON

*Sur cette partie denrées alors effectivement cela a été pris en compte dans le cadre du prix de revient que je vous ai indiqué tout à l'heure, c'est sur la base du nouveau tarif du marché de denrées et cela*

*a donc été pris en compte dans le cadre de la négociation avec le CCAS de Couzeix puisque l'augmentation est liée à ces 20% d'augmentation. Néanmoins, classiquement et d'après le personnel qui est en charge de la cuisine centrale, les augmentations successives au fil des ans des denrées une fois le marché établi sont du même ordre, de 1 à 2% sur les denrées de manière globale. Nous pourrions nous aligner sur l'augmentation du prix des denrées sur chaque année, il n'y aura pas d'incidence de marché. Le marché tel qu'il a été monté est valable pour une durée de trois ans et nous n'aurons pas d'augmentation en 2022 du même ordre de 20%.*

Le contrat de prestation avec le CCAS de COUZEIX arrivant à échéance, la collectivité a été sollicitée par le CCAS de COUZEIX pour procéder à son renouvellement.

La production de repas porte sur les samedis, dimanches et jours fériés pour les personnes âgées. La convention prévoit un prix de repas à 7,55 euros, le CCAS de COUZEIX assumant le transport.

Cette prestation débutera début avril 2021 après signature d'une convention entre la Ville du Palais-sur-Vienne et le CCAS de COUZEIX selon les modalités indiqués dans la convention ci-jointe.

Les Membres du Conseil Municipal sont invités à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le CCAS de COUZEIX.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

#### **DECIDE DE**

- **AUTORISER** Monsieur le maire à signer la convention à intervenir avec le CCAS de COUZEIX dans le cadre de la production de repas selon les conditions énoncées dans ladite convention et notamment un tarif de 7,55 euros le repas.

### **DELIBERATION n°5/2021**

#### **Dénomination de la zone d'activités de Maison Rouge**

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 04 mars 2021

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 04 mars 2021

#### **Monsieur le Maire**

*Limoges Métropole propose de renommer, pour un souci de visibilité, la zone d'activités de Maison Rouge par la dénomination suivante : Parc d'Activités ESTER-SUD-ARSENAL. C'est une demande de l'agglomération. L'idée est d'avoir une zone d'activités globale qui regroupe Maison Rouge et la zone d'activités située sur Limoges sous la même dénomination. Les entreprises présentes sur le site de Maison Rouge sont évidemment d'accord en termes de visibilité et de valeur ajoutée et cela évitera quelques désagréments puisque quelques transporteurs confondent la zone d'activités de Maison Rouge au Palais-sur-Vienne avec la zone d'activités de Maison Rouge à Bonnac la Côte.*

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Limoges Métropole – Communauté Urbaine propose de renommer, pour un souci de visibilité, la zone d'activités de Maison Rouge par la dénomination suivante : Parc d'Activités ESTER-SUD-ARSENAL.

En effet, ce secteur ne bénéficie pas d'un intitulé lisible et reconnu, comme peuvent en disposer le Parc d'Activités Limoges Nord et le Parc d'Activités Limoges Sud, par exemple.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

#### **DECIDE DE**

- **DONNER** son accord à cette nouvelle dénomination.

### **DELIBERATION n°6/2021**

#### **Convention de fourrière avec la SPA de Limoges et de la Haute-Vienne – année 2021**

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 04 mars 2021

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 04 mars 2021

#### **Monsieur le Maire**

*Vous savez que nous avons quelques soucis avec la SPA, nous ne sommes pas contents du service qui est rendu, ils ont une définition de la fourrière qui ne correspond pas à la définition connue et reconnue de tous. Nous avons donc un problème sur la récupération des animaux divagants. Ils doivent récupérer les animaux s'ils sont bloqués, stoppés ou à l'arrêt mais nous devons les attraper nous-même. Nous estimons que la redevance est un peu chère pour le service rendu. L'association des Maires de la Haute-Vienne s'est saisie du problème en lien avec les services de la Préfecture et un groupe de travail est en train de se monter avec plusieurs représentants des communes de la Haute-Vienne et les services de la préfecture pour essayer de voir comment nous travaillons avec des services de fourrière plus adaptés aux besoins,*

sachant qu'ils touchent beaucoup d'argent public de toutes les collectivités puisque c'est le seul opérateur connu dans le département et qu'il n'y a aucun élu qui siège dans leur conseil d'administration. Des choses sont en train d'être mises en place pour réfléchir et voir comment tout cela peut s'améliorer.

Madame Valérie GILLET rappelle au Conseil Municipal que l'article L 211-24 du code rural et de la pêche maritime précise que « chaque commune doit disposer soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation jusqu'au terme des délais fixés aux articles L. 211-25 et L. 211-26, soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune, avec l'accord de cette commune (...) ».

La commune n'ayant pas de fourrière, il est envisageable de confier cette mission à la S.P.A. de Limoges et de la Haute-Vienne qui remplirait les fonctions afférentes à la fourrière communale.

Conformément aux termes de la convention, le coût pour l'année 2021 serait de 0,63 € par habitant soit une adhésion de 3 844.26€

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

**DECIDE DE :**

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de fourrière (enlèvement et garde d'animaux) avec la S.P.A. de Limoges et de la Haute-Vienne pour l'année 2021, ainsi que tous les avenants éventuels à intervenir.

### **DELIBERATION n°7/2021**

#### **Application du Régime Forestier**

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 04 mars 2021

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 04 mars 2021

Suite à l'acquisition de plusieurs parcelles boisées ayant appartenu à Rio TINTO (CGEP) situées en continuité de la forêt communale d'Anguernaud, Madame Valérie GILLET expose aux membres du Conseil Municipal l'intérêt de l'application du régime forestier et de la mise en valeur des terrains boisés ou susceptible d'une mise en valeur forestière, appartenant à la commune du Palais sur Vienne. La liste des parcelles cadastrales concernées est la suivante :

COMMUNE DU PALAIS SUR VIENNE					
Section/ Numéro	Lieu-dit	Surface			Remarque
		cadastrale totale	déjà sous régime forestier	à appliquer	
AD 245	LE VIADUC	10 149 m <sup>2</sup>		10 149 m <sup>2</sup>	
AN 001	LE POUUEIX	7 312 m <sup>2</sup>		7 312 m <sup>2</sup>	
AN 002	LE POUUEIX	7 885 m <sup>2</sup>		7 885 m <sup>2</sup>	
AN 003	LE POUUEIX	327 m <sup>2</sup>		327 m <sup>2</sup>	
AN 010	LE POUUEIX	5 990 m <sup>2</sup>		5 990 m <sup>2</sup>	
AN 082	LE POUUEIX	22 316 m <sup>2</sup>		22 316 m <sup>2</sup>	
<b>Surface totale à appliquer</b>				<b>53 979 m<sup>2</sup></b>	

Ces parcelles rejoindraient la forêt communale actuelle d'une superficie de 53 979 m<sup>2</sup>. Au final la forêt communale aura une superficie de 85ha 50a 79ca.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

**DECIDE DE :**

- **DEMANDER** l'application du régime forestier sur les parcelles concernées,
- **S'ENGAGER** à préserver, ouvrir gratuitement au public et entretenir la forêt,
- **DEMANDER** à l'O.N.F. de présenter le dossier à Monsieur le Préfet,
- **DONNER** pouvoir au Maire pour signer tout document concernant le dossier.

### **DELIBERATION n°8/2021**

#### **Caveau Provisoire – Tarif de location 2021**

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 04 mars 2021

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 04 mars 2021

Le 16 décembre 2020, les membres du conseil municipal ont approuvé le tarif de location du caveau communal. Sur cette délibération il a été indiqué que cette location était accordée dans la limite d'une année.

L'article R2213 – 29 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), modifié le 29 mars 2020, précise dans son deuxième alinéa : « *le cercueil peut également être déposé dans un caveau provisoire.....* » et dans son 4<sup>ème</sup> alinéa : « *le dépôt prévu au deuxième alinéa ne peut excéder six mois.* »

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de modifier la délibération 90/2020 et de préciser que la location du caveau communal est de 28 € le premier trimestre et de 20 € les mois suivants **dans la limite de 6 mois** (les autres tarifs restent inchangés et conformes à la délibération 90/2020).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

**DECIDE DE :**

- **FIXER le tarif de la location du caveau communal comme suit :**

<b>CAVEAU COMMUNAL</b>	
- Location pour le premier trimestre	<b>28,00 €</b>
- Location pour les mois suivants (dans la limite de 6 mois)	<b>20,00 €</b>

**Limoges Métropole – Pacte de gouvernance**

Monsieur le Maire

*Concernant le pacte de gouvernance de Limoges Métropole, Limoges Métropole nous demande de voter un pacte de gouvernance censé dicter le fonctionnement au sein de la Communauté Urbaine entre l'exécutif et les différentes communes avec un certain nombre de dispositifs qui permettent à chacun de s'y retrouver et notamment en termes de décisions commune. Le Président de Limoges Métropole ne cesse de parler de co gestion avec les différentes sensibilités de la communauté urbaine mais il se trouve qu'en un mois on a découvert un certain nombre de choses par voie de Presse qui m'agace mais je ne suis pas le seul. Cela a d'abord commencé avec la remise en place de la gratuité de la BFM de Limoges, ce qui est une bonne chose. Nous avons appris, via cet article de presse, que la ville de Limoges souhaitait prendre le leadership en termes de politique de lecture publique en créant un réseau intercommunal des médiathèques sans même que nous n'ayons été informés. Le réseau de la lecture publique est une compétence du département, nous travaillons en collaboration avec eux et il n'a jamais été question de faire autrement. La médiathèque de Limoges est un outil important, onéreux et ils espèrent la transférer à la Communauté Urbaine afin que chacun d'entre nous paye. Evidemment les médiathèques communales resteraient communales.*

*Deuxième mauvais point, nous lisons un article sur les vellétés de Limoges Métropole d'annexer la commune de Bosmie-l'Aiguille, ni les élus, ni le Maire de Bosmie-l'Aiguille ne sont au courant donc cela le met en difficulté et toute une intercommunalité, le Val de Vienne, qui lui n'a rien demandé.*

*Le pire a été l'article sur le Vélodrome. Lorsqu'il est demandé à des élus qui ne sont pas du même bord politique de ne pas présenter de candidats face à soi, quand il est demandé aux élus de cette même sensibilité de ne pas monter trop fort au créneau pour ne pas attaquer la paix sociale au sein de la communauté urbaine, quand le président de la Communauté Urbaine va voir les élus et leur dit « si vous ne m'embêtez pas je ne vous embêterai pas sur vos communes », et que, dès le lendemain, le vice-président en charge du Vélodrome se permet d'attaquer des élus d'une sensibilité politique qui ne sont pas la sienne pour leur manque de clairvoyance et leur incompétence au prétexte qu'il y aurait eu des erreurs techniques, excusez-moi mais ça me met en colère. Je ne pense pas que ce soit le Maire de Limoges qui ai mis du carrelage glissant lui-même dans ses halles, donc je ne vois pas pourquoi nous faisons d'un sujet politique un sujet technique alors que des assurances vont sans doute être saisies et que les préjudices vont être repérés et que des procédures existent. Sur le Vélodrome, un comité de pilotage est désigné, dont les membres ont été désignés en Conseil Communautaire, ce comité de pilotage n'a jamais été réuni, les sujets qui ont été abordés dans la presse n'ont jamais été évoqués et cela est un problème de gouvernance.*

*Concernant le pacte de responsabilité de gouvernance de Limoges Métropole, nous avons reçu un mail de la préfecture cette semaine pour nous dire que nous avons un délai supplémentaire pour l'adopter, jusqu'au 28 juin. Je retire la délibération, je m'exprimerai au Conseil Communautaire dans deux jours pour expliquer mon problème vis-à-vis de la prétendue co gestion qui est vendue médiatiquement par le Président Guillaume GUERIN et la manière dont il l'applique dans les faits. La dernière délibération de ce conseil est donc retirée.*



---

Fin de la séance à 20h25.

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2021

---

## SIGNATURES POUR APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2021

Ludovic GERAUDIE

Christophe BARBE

Corinne JUST

Richard RATINAUD

Christine DESMAISONS

Fabien HUSSON

Valérie GILLET

Saïd FETTAHI

Jean-Marie TEXONNIERE

Thierry LORCIN

Brigitte MEDARD

Véronique TRICARD

Jean-Marie PAILLER

Abdelaâziz FACIL

Valérie CHATENET

Gaëlle BEAUNE

Nathalie PEROLES

Laetitia COTARD

Claire LASPERAS

Grégory BOUCHEREAU

Pauline MARANDE

Sylvain BONGRAND

Damien PETIT

Denis LIMOUSIN

Nadine PECHUZAL

Laurent COLONNA

Lucien COURTIAUD

Géraldine BELEZY

Christophe MAURY